

Comment utiliser le Ticket CESU - garde d'enfant 3/6 ans ?

Je peux utiliser les titres Ticket CESU - garde d'enfant 3/6 ans, quel que soit le mode de garde choisi, pour rémunérer* :

■ Une structure de garde d'enfants hors du domicile :

- Pour les enfants non scolarisés : crèche, halte garderie, jardin d'enfants.
- Pour les enfants scolarisés : garderie périscolaire, avant et après les heures de classe.

■ Un salarié en emploi direct, assistant(e) maternel(le), garde à domicile, garde partagée, garde occasionnelle, baby-sitting.

■ Une entreprise ou une association, prestataire de services ou mandataire agréé.

** Attention, le Ticket CESU dématérialisé (@Ticket CESU électronique) est un mode de paiement sur internet. Il n'est utilisable que pour payer un intervenant dont vous êtes l'employeur direct (il ne pourra notamment pas vous permettre de régler une structure de garde hors domicile ou un organisme prestataire de garde à domicile).*

Quels sont les avantages du programme Ticket CESU - garde d'enfant 3/6 ans ?

- Une économie de 200€ à 600€ par an sur les frais de garde de mes enfants âgés de 3 à 6 ans (calculée en fonction des revenus fiscaux et du nombre de parts, pour des droits ouverts sur une année pleine).
- Un site internet dédié www.cesu-fonctionpublique.fr pour répondre à toutes mes questions.
- Un compte personnel sur l'espace e-Ticket CESU, qui me permet de rechercher un prestataire, et de payer mes intervenants.

Comment nous contacter ?

Pour découvrir le programme CESU - garde d'enfant 3/6 ans et faire une simulation de vos droits, consultez le site internet

www.cesu-fonctionpublique.fr

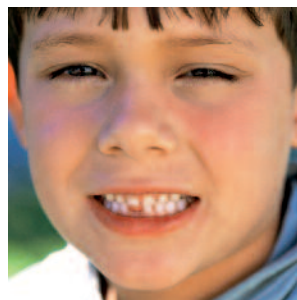
Envoyez votre dossier complet à :

▶ Ticket CESU - garde d'enfant 3-6 ans

TSA 36608
95905 CERGY-PONTOISE CEDEX 9

▶ Téléphonez au : 01 57 63 64 49

Du lundi au vendredi de 9h à 20h, et le samedi de 9h à 18h



Sites utiles

www.fonction-publique.gouv.fr
www.servicelapersonne.gouv.fr

Et en +

- L'exonération des cotisations sociales salariales et de l'impôt sur le revenu, pour l'aide financière reçue*.
- Le maintien des aides financières versées par la CAF dont je bénéficie au titre de la garde d'enfants (PAJE).

** Dans la limite de 1 830 € par an et par bénéficiaire.*



Le CESU - GARDE D'ENFANT 3/6 ANS est cumulable avec les autres prestations légales



Vous êtes
AGENT DE L'ÉTAT
vos enfants ont
entre 3 et 6 ans*,
votre employeur participe
à vos frais de garde

* Jusqu'à leur 6^{ème} anniversaire

www.cesu-fonctionpublique.fr



Le dispositif

Dans le cadre de l'action sociale interministérielle, le ministère du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'Etat a créé une aide financière pour la garde des enfants de 3 à 6 ans*, versée aux agents de l'Etat sous forme de **Chèque emploi service universel** (CESU).

Le ministère a choisi A.C.E. pour gérer cette prestation.

Cette participation de l'Etat aux frais de garde des enfants de 3 à 6 ans* contribue également à promouvoir le **développement des services à la personne**.

**Jusqu'à leur 6^{ème} anniversaire*

Qu'est-ce que le Ticket CESU garde d'enfant 3/6 ans ?

C'est un titre spécial de paiement préfinancé par l'Etat qui me permet de régler tout ou partie des **frais de garde** de mon enfant âgé de 3 à 6 ans*.

Les titres Ticket CESU - garde d'enfant existent sous 2 formes :

■ **Les Ticket CESU papier** : réunis en carnets, ils indiquent une valeur, dite valeur faciale, et mon identité en tant que bénéficiaire. Cette valeur faciale est en principe de 15€, mais je recevrai des titres Ticket CESU d'un montant inférieur pour permettre les arrondis. Si je le souhaite, l'aide peut également être versée en tickets de 50€.

■ **Le Ticket CESU dématérialisé (@Ticket CESU électronique)** : véritable gestion de compte en ligne, mon compte personnel sur internet est directement chargé en @Ticket CESU électronique du montant de l'aide.

**Jusqu'à leur 6^{ème} anniversaire*

@Ticket CESU électronique

5 bonnes raisons de le choisir :

- **Plus simple**, je paie mon intervenant en 3 clics.
- **Plus précis**, je règle la prestation au centime près.
- **Plus rapide**, mon intervenant dispose de mon paiement sous 24h sur son compte internet.
- **Plus sécurisé**, je ne crains plus le vol ou la perte de mes tickets.
- **Plus écologique**, je contribue à réduire la consommation de papier.

Ce mode de paiement sur internet n'est actuellement utilisable que pour payer une assistante maternelle ou un autre intervenant pour la garde à domicile dont je suis l'employeur direct.

Si vous souhaitez des @Ticket CESU électronique, n'oubliez pas de cocher sur le formulaire la case prévue à cet effet.

Qui peut en bénéficier ?

Ce dispositif est exclusivement réservé aux agents* rémunérés sur le budget de l'Etat ayant des enfants âgés de 3 à 6 ans. Pour en bénéficier, vous devez également justifier :

- des revenus des deux parents ou ceux du foyer du parent qui a la charge effective de l'enfant.
- de la charge effective et permanente de l'enfant âgé de 3 à 6 ans, au titre duquel est demandée l'aide.
- du partage des allocations familiales (CAF), si les deux parents sont séparés et agents de l'Etat et s'ils souhaitent le partage de l'aide.

Les conditions d'attribution de la prestation sont précisées dans la circulaire B9 n°2141-2BPSS-07-2194 du 2 août 2007.



** Les fonctionnaires et ouvriers d'Etat, les agents non titulaires de droit public ou de droit privé, les magistrats, les militaires rémunérés sur le budget de l'Etat ainsi que les conjoints survivants des agents précités, titulaires d'une pension de réversion pouvant en justifier.*

Quel est le montant de mes droits ?

Le montant annuel de la participation de l'Etat, pour des droits ouverts sur une année pleine, est de 200€, 350 € ou 600€.

Il est fonction, pour 2010, du revenu fiscal de référence de l'année 2008 et du nombre de parts dans le foyer fiscal du demandeur.

Le montant de l'aide est modulé en fonction du nombre de mois dans l'année pendant lesquels l'agent remplit les conditions pour l'obtenir. La prestation est due pour tout mois engagé et le montant de l'aide est arrondi au multiple de 5€ supérieur.

Exemple : les parents dont l'enfant fréquente une garderie périscolaire, et qui aura 6 ans le 7 septembre 2010, pourront prétendre aux 9/12^{ème} du montant annuel de l'aide, calculé en fonction du barème de revenus.

Vos droits

Pour connaître le montant exact de vos droits aux titres Ticket CESU - garde d'enfant, procédez à une simulation sur le site internet www.cesu-fonctionpublique.fr

Comment puis-je en bénéficier ?

Pour en bénéficier, je dois quelle que soit ma situation familiale :

1 Remplir le formulaire de demande disponible en ligne sur le site www.cesu-fonctionpublique.fr ou le retirer auprès de mon service ministériel d'action sociale.

2 Joindre les photocopies des pièces suivantes :

- **Livret de famille** (pages des parents et de l'enfant concerné).
- **Avis d'impôt sur les revenus de 2008 de chaque conjoint** (toutes les pages).
- **Dernière feuille de paie du demandeur** (moins de trois mois).

Compléter mon dossier en fonction de ma situation familiale en joignant les photocopies des pièces suivantes :

- **Si congé d'adoption achevé en 2010*** : l'attestation de reprise d'activité signée par mon service de gestion du personnel.
- **Si parents séparés/divorcés** : la double signature du formulaire suffit, sinon une attestation du versement des prestations familiales (CAF).
- **Si résidence alternée** : la double signature du formulaire ou une attestation du versement des prestations familiales (CAF) ou une copie de la convention ou du jugement du tribunal attestant de la garde alternée.
- **Si demande de partage de l'aide Ticket CESU** : l'attestation de demande de partage de l'aide Ticket CESU - garde d'enfant, disponible sur www.cesu-fonctionpublique.fr, ainsi que l'attestation du versement des prestations familiales réparties entre les deux parents délivrée par la CAF.
- **Si décès du conjoint agent de l'Etat retraité** : le titre de pension de réversion.

**Si le congé d'adoption n'est pas pris, ou pris partiellement, le calcul se fait à partir de la date d'arrivée de l'enfant au foyer + 10 semaines pour les 1^{er} et 2^{ème} enfants, 18 semaines à partir du 3^{ème} et 22 en cas d'adoption multiple.*

Et ensuite

Je recevrai un courriel ou un courrier me confirmant la réception de mon dossier puis un autre m'indiquant le **n° d'identifiant** et le **mot de passe** qui me permettront de consulter l'état d'avancement de mon dossier directement sur le site internet : www.cesu-fonctionpublique.fr

Dans un délai maximum de 2 mois après acceptation de mon dossier, je recevrai le montant de mon aide Ticket CESU - garde d'enfant :
■ **soit par La Poste, à mon domicile**, si j'ai choisi des Ticket CESU papier. L'Etat prend à sa charge les frais d'expédition.

■ **soit directement crédité sur mon compte personnel e-Ticket CESU**, si j'ai choisi des Ticket CESU dématérialisés (@Ticket CESU électronique).